

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-80

Séance du 31 octobre 2023

Date de convocation :
24 octobre 2023

Membres en exercice : 10
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9
Exprimés : 9
Votes Pour : 9
Votes Contre : 0

Le 31 octobre 2023 à 19 H 00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Bouillon

Lucile Bénesteau a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Bail salon de coiffure

Suite aux travaux réalisés au niveau du bâtiment « La Poste », l'EURL Albier souhaite développer son activité et louer la totalité du local commercial.

Vu la délibération N° 2018-61 du 20 juillet 2018 demandant l'assujettissement à la TVA,

Le Conseil Municipal décide d'établir un bail commercial (3/6/9) avec la société EURL Albier représentée par Mme Lorinda ALBIER à partir du 1^{er} novembre 2023 chez Madame Marie CHEMIN, juriste à Limoges.

Le loyer annuel s'élèvera à 5 400 € (TVA comprise) soit 450 € TTC (375 € H.T.) par mois et les charges donneront lieu à un versement mensuel de 60 € et seront révisibles chaque année. Le loyer sera versé par mensualités à terme échu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la signature du bail commercial dans les conditions spécifiées ci-dessus et charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer les documents correspondants.

**Le Maire.
M. AUBOIROUX.**

